

vice



En agence, dix minutes suffisent pour obtenir le précieux sésame format carte de crédit (en haut) ou type key fob (à gauche) pour partir avec une voiture. DR

30 000 unités, soit entre 2 et 4 par agence. Trois catégories, citadine, berline compacte et familiale, ont été identifiées, représentées respectivement par l'Opel Corsa, la Renault Mégane et la Ford C-Max. On peut louer à l'heure, de 6 à 8 € en fonction du véhicule, mais aussi à la journée (de 50 à 60 €) ou à la semaine. Par rapport aux formules classiques, 24/7 est en moyenne 10 % moins cher.

► Faut-il réserver ?

La souplesse prédomine ici encore avec le choix entre quatre solutions : en agence, par téléphone, avec l'application fonctionnant sur smartphone ou en ligne sur le site Hertz. Mais il n'est pas obligatoire de réserver et on peut modifier à tout moment la durée de la location. Combien de temps faut-il en definitive pour accéder à un véhicule 24/7 à la descente d'un avion ou d'un train ?

Droit de l'usager

Excès de vitesse : traquez le vice de forme !

■ Par M^e Rémy Josseaume, avocat à la Cour et président de l'Automobile Club des Avocats

Pour être régulier, le procès-verbal d'infraction nécessite d'être correctement rédigé par l'agent verbalisateur (art. 429 du Code de procédure pénale). Certaines mentions sont impératives et doivent être portées sur le PV. Par exemple, il doit permettre l'identification de l'appareil de contrôle (marque, modèle numéro administratif d'homologation) et préciser si le radar a été utilisé en poste fixe ou mobile au moment du contrôle. Le policier doit aussi retranscrire sur le PV la vitesse relevée ainsi que la vitesse retenue.

1. Vous obtiendrez à tous les coups la relaxe si le PV ne vise pas la date de la dernière vérification annuelle du radar et le nom de l'organisme qui a procédé à cette vérification. Afin de vérifier les circonstances de l'infraction, son lieu précis doit être précisé (sens de circulation, type de voie, PK - point kilométrique).

2. Concernant l'identification du véhicule, l'agent verbalisateur doit formellement relever le numéro d'immatriculation, la marque, le type et éventuellement la couleur du véhicule contrôlé.

3. Enfin, comme toute infraction au Code de la route, le PV d'excès de vitesse doit contenir le nom (ou le matricule) et la signature de l'agent verbalisateur.

A défaut de l'une de ces mentions, vous pourrez demander que le PV soit annulé par le juge.